

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires étrangères
et du développement international

Arrêté du 27 mai 2015

relatif aux fonctions exercées par la consule honoraire de France à Trondheim (Norvège) en tant que déléguée de l'Ambassadeur de France en Norvège

NOR : MAEF1512654A

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 76-548 du 16 juin 1976 relatif aux consuls généraux, consuls et vice-consuls honoraires et aux agents consulaires, modifié par le décret n° 94-81 du 26 janvier 1994 et par le décret n° 2006-1721 du 23 décembre 2006, notamment ses articles 12 à 14 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Mme Berit RIAN, Vice-Consule honoraire de France à TRONDHEIM, habilitée à exercer les attributions normales définies aux articles 8 à 11 du décret du 16 juin 1976, est autorisée, dans le cadre des dispositions de l'article 12 du même décret, à effectuer les formalités et à délivrer les documents administratifs suivants :

- délivrance de certificats de vie ;
- délivrance de certificats de résidence ;
- délivrance de certificats divers en matière de transport et de douane ;
- certification de conformité à l'original de copies et photocopies de documents ;
- auditions dans le cadre d'un mariage ;
- accomplissement des formalités visant à s'assurer que les mesures conservatoires en cas de décès (scellés, inventaire, recherche de testament en l'absence d'héritier présumé) de disparition ou d'incapacité d'un citoyen français de passage ou domicilié dans le ressort de l'agence consulaire ont été prises ;
- accomplissement des formalités relatives au transport de corps ou de cendres (établissement du certificat sanitaire de transport).

Article 2

L'exercice de ces attributions est conféré à Mme Berit RIAN à titre personnel et prendra fin avec ses fonctions de Vice-Consule honoraire de France à TRONDHEIM.

Article 3

Le sous-directeur de l'administration des Français est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère des affaires étrangères.

Fait le 27 mai 2015

Pour le ministre et par délégation :
La chef du service des Français à l'étranger,

